



# Union Nationale des Experts-Comptables Agricoles

Membres de l'Ordre des Experts-Comptables - Organisme de formation inscrit sous le numéro 11 75 0150975

17, rue Joubert - 75009 PARIS :: Tél. : 01 40 06 02 34 :: Fax : 01 40 06 02 23

uneca@wanadoo.fr :: [www.uneca.fr](http://www.uneca.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION GENERALE - SAISON 2014 / 2015

NOM ..... PRENOM .....

QUALITE.....

CABINET .....

ADRESSE .....

..... ☎ ..... 📠 .....

MAIL ..... @ .....

▲ **SEMINAIRE CHOISI** : .....

**IMPORTANT** → CABINET DE MOINS DE 10 SALARIES = COCHER ICI ○

**ou**

<p><b>SANS ORGANISME PAYEUR, JOINDRE A LA PRESENTE, REGLEMENT TOTAL A L'ORDRE DE L'UNECA, DE : _____ € TTC</b> et recevra, à l'issue du (des) stage(s), une convention de formation professionnelle simplifiée ainsi qu'une facture</p>	<p><b>AVEC ORGANISME PAYEUR, JOINDRE A LA PRESENTE, REGLEMENT DES SEULS FRAIS D'ACCUEIL PEDAGOGIQUE _____ € TTC</b> <b>ET MENTIONNER, CI-APRES, LES COORDONNEES DE L'ORGANISME PAYEUR (OPCAREG, AGEFOS, OPCA...)</b> <b>NOM ET ADRESSE COMPLETS</b> (<i>effectuer préalablement auprès de l'organisme concerné, les formalités nécessaires à l'inscription</i>) ..... ..... .....</p>
---	---

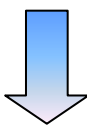
Attention → FIF-PL : procédure distincte : paiement direct à l'UNECA

DATE

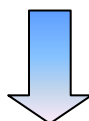
SIGNATURE ET CACHET



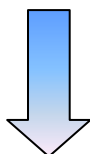
*Un seul bulletin par participant  
Au besoin, faire une photocopie*



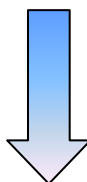
Thèmes		Dates	Lieux	Coût pédagogique		Frais d'accueil pédagogique		Total
				H.T	H.T	T.T.C	T.T.C	
<b>COMMENT ABORDER LE DOSSIER DE TRAVAIL AGRICOLE</b> <i>Fiche 1</i>	<input type="checkbox"/>	18 & 19-nov-14	Paris	620 €	108 €	129,60 €	<b>873,60 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	13 & 14-janv-15	Paris	620 €	108 €	129,60 €	<b>873,60 €</b>	
<b>PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE</b> <i>Fiche 2.1</i>	<input type="checkbox"/>	23-oct-14	Paris	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>	
<b>LES COTISATIONS SOCIALES DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE. INITIATION</b> <i>Fiche 2.3</i>	<input type="checkbox"/>	07-oct-14	Paris	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>	
<b>LA GESTION DU DOSSIER AGRICOLE SOUS L'ANGLE COMPTABLE</b> <i>Fiche 2.4</i>	<input type="checkbox"/>	04-déc-14	Paris	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	15-janv-15	Paris	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>	
<b>LA PRATIQUE DES BENEFICES AGRICOLES : APPROFONDIR SES CONNAISSANCES</b> <i>Fiche 3</i>	<input type="checkbox"/>	26 & 27-janv-15	Paris	720 €	108 €	129,60 €	<b>993,60 €</b>	
<b>MAÎTRISE ET OPTIMISATION DES COTISATIONS DES CHEFS D'EXPLOITATION : un enjeu désormais stratégique</b> <i>Fiche 3.2</i>	<input type="checkbox"/>	13-janv-15	Caen	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	29-janv-15	Paris	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>	



Thèmes		Dates	Lieux	Coût pédagogique	Frais d'accueil pédagogique		Total
				H.T	H.T	T.T.C	T.T.C
<b>MAÎTRISE ET OPTIMISATION DES COTISATIONS DES CHEFS D'EXPLOITATION : un enjeu désormais stratégique</b> <i>Fiche 3.2</i>	<input type="checkbox"/>	13-janv-15	Caen	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>
	<input type="checkbox"/>	29-janv-15	Paris	395 €	54 €	64,80 €	<b>538,80 €</b>
<b>EXONERATION TOTALE OU PARTIELLE DES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES : analyse pratique pour le secteur agricole</b> <i>Fiche 4.1</i> HOMOLOGATION CNCC N°13C0313 (POUR 4H00)	<input type="checkbox"/>	19-sept-14	Paris	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>
<b>LES ENJEUX DU REGIME MATRIMONIAL POUR L'EXPLOITANT AGRICOLE</b> <i>Fiche 4.2</i>	<input type="checkbox"/>	01-oct-14	Deauville	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>
	<input type="checkbox"/>	16-déc-14	Lyon	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>
	<input type="checkbox"/>	09-janv-15	Paris	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>
	<input type="checkbox"/>	18-févr-15	Troyes	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>



Thèmes		Dates	Lieux	Coût pédagogique		Frais d'accueil pédagogique		Total
				H.T	H.T	T.T.C	T.T.C	
<b>SOCIETES EN AGRICULTURE : REGROUPEMENTS, FUSIONS, HOLDINGS - ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX</b> <i>Fiche 4.4</i>	<input type="checkbox"/>	16-oct-14	Paris	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	27 & 28-nov-14 (1,5 jours)	Paris	630 €	81 €	97,20 €	<b>853,20 €</b>	
<b>CONTRÔLE DES STRUCTURES, SAFER ET LOI D'AVENIR : un enjeu désormais important</b> <i>Fiche 4.6</i>	<input type="checkbox"/>	30-janv-15	Angers	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	02-févr-15	Deauville	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	10-févr-15	Toulouse	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	17-févr-15	Troyes	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>	
	<input type="checkbox"/>	20-févr-15	Paris	420 €	54 €	64,80 €	<b>568,80 €</b>	





# Union Nationale des Experts-Comptables Agricoles

Membres de l'Ordre des Experts-Comptables - Organisme de formation inscrit sous le numéro 11 75 0150975

17, rue Joubert - 75009 PARIS :: Tél. : 01 40 06 02 34 :: Fax : 01 40 06 02 23

uneca@wanadoo.fr :: [www.uneca.fr](http://www.uneca.fr)

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1) OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'UNECA et le client dans le cadre des prestations de formation proposées par l'UNECA. Pour toute demande ou réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse suivante : UNECA – 17, rue Joubert 75009 PARIS – mail : [uneca@wanadoo.fr](mailto:uneca@wanadoo.fr) – fax : 01.40.06.02.23.

### 2) INSCRIPTION

Seul un membre de l'Ordre des Experts-Comptables ou de la Compagnie des Commissaires aux comptes (diplômé d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes et Expert-comptable stagiaire, quelle que soit sa région d'inscription) ainsi que les salariés des cabinets d'expertise comptable inscrits au tableau et les Centres de Gestion Agréés sont autorisés à suivre les formations dispensées par l'UNECA.

Nos prix s'entendent TVA 19.6% incluse (taux en vigueur). Ils comprennent l'animation, le(s) support(s) remis en séance.

Les frais d'accueil correspondent à l'hébergement de l'animateur, la location de la salle, le repas de midi (sauf demi-journée) ainsi que les pauses.

Le nombre de participants est limité à 20 par session. Date limite d'inscription : 10 jours avant chaque session.

#### \* Paiement

Si le paiement est effectué par le client : il est impératif de le joindre lors de la demande d'inscription et au plus tard 5 jours avant la date de formation. Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement.

Si le paiement est effectué par un OPCA : en même temps que la demande d'inscription auprès de l'UNECA, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont il dépend. Cet accord de prise en charge doit être communiqué à l'UNECA au plus tard 10 jours avant la date de début de formation.

Dans le cas où cet accord de prise en charge ne parviendrait pas à l'UNECA dans les délais prévus ou encore si l'OPCA refuse le paiement postérieurement à la réalisation de la formation et qu'elle qu'en soit la cause, l'UNECA facturera directement au client les sommes dues au titre de la commande.

#### \* Pénalités

A défaut de respecter les modalités de paiement, une majoration légale sera applicable de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité du règlement (fixé à un mois suivant la réception de la facture), équivalent à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal (article 441-6 du Code du Commerce).

### 3) ANNULLATION – ABSENCE

Du fait du client : toute annulation moins de sept jours avant la tenue d'un stage entraînera une facturation de 25% de la prestation.

Pour toute absence non signalée et non justifiée, 100% de la prestation reste due par le client.

Du fait de l'UNECA : dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'UNECA se réserve la possibilité d'ajourner la formation et d'informer les participants au plus tard dix jours avant la date prévue.

L'UNECA vous restituera les sommes déjà versées dans les délais les plus brefs.